

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr

**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n°2013088CS0101**

Comité Syndical du 29 mars 2013

**Date de convocation : 20 mars 2013
Date d'affichage : 29 mars 2013**

OBJET : Budget annexe « Très Haut Débit » 2012 : compte de gestion.

L'an deux mille treize, le vingt-neuf du mois de mars à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire de séance : Sylviane BUTON (*Monsieur Jean-François HARDY, Secrétaire du SDEG 16, étant absent*).

Nombre total de délégués (*) :.....	104
Quorum :	53
Nombre de délégués présents au moment du vote :	67
Nombre de procurations au moment du vote :.....	5

(*) *Le nombre total de délégués devrait être de 107, le Syndicat d'Electrification de Blanzac devenu un Secteur intercommunal d'énergies n'ayant pas désigné ses 4 délégués avant le 31 décembre 2008, en application de l'article 31.2 des statuts du SDEG 16, dans le cadre de la représentation automatique, ce Secteur intercommunal d'énergies n'a qu'un seul délégué : le Maire de la Commune la plus peuplée de ce Secteur (Rouillet-Saint Estèphe).*

Le Président

Propose à Madame Sophie DARTAI, Adjointe au Payeur Départemental, trésorier du SDEG 16, de présenter le compte de gestion 2012 du budget annexe « Très Haut Débit ».

Madame DARTAI accepte et présente le compte de gestion 2012 du budget annexe « Très Haut Débit » :

- Il est précisé que le compte de gestion 2012 est identique au compte administratif 2012 qui sera présenté au point suivant de l'ordre du jour.

- La balance générale du compte de gestion 2012 du budget annexe « Très Haut Débit » s'établit, comme suit :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	16 132 685,68	48 906,12	16 181 591,80
Titres de recettes émis (b)	334 100,00	60 042,80	394 142,80
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	334 100,00	60 042,80	394 142,80
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	16 132 685,68	48 906,12	16 181 591,80
Mandats émis (f)	410 739,08	48 906,12	459 645,20
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	410 739,08	48 906,12	459 645,20
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent (d - h)		11 136,68	
Déficit (h - d)	76 639,08		65 502,40

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

72 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- Adopte le compte de gestion 2012 du budget annexe « Très Haut Débit ».

- Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment le compte de gestion.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.